



**POLE VIE ASSOCIATIVE & INSTITUTIONNELLE**

**Dossier :** Assemblée Générale 2018

**Dossier suivi par :** Didier Bisson, Délégué National

**Date :** 16 et 17 juin 2018



**DEVENIR CITOYEN AUTREMENT**

**Fiche B13**

## RÈGLES ET PROCÉDURES POUR L'ÉTUDE DES RÉSOLUTIONS

### **AG 2018 : Expérimentons la démarche de « résolution »**

Nos statuts prévoient la liste de documents devant être adressés aux participants de l'Assemblée Générale : Article 8.2.3. Dans lequel on peut lire :

- projets de résolution.

Bien que prévu dans nos textes, il n'y a pas de détails concernant ce support d'expression démocratique qu'est la résolution et à ce jour, ce n'est pas un usage de notre Association.

C'est dans une dimension volontaire et expérimentale que le Comité Directeur a souhaité utiliser ce format « résolution » pour soumettre à l'Assemblée Générale, 2 sujets spécifiques :

- « Communication et responsabilité associative »
- « Croissance du mouvement »

La particularité d'une résolution est entre autre qu'il est possible de proposer des « amendements » en amont de la tenue de l'Assemblée Générale, en respectant les modalités prévues dans la rubrique « Gestion des résolutions » du document « Règles et procédures ».

Le Comité Directeur a prévu les modalités d'étude et de gestion des résolutions pour 2018 et sollicitera le Conseil National d'automne 2018 pour avis et amélioration de ce processus de résolution.

L'expérimentation du processus de résolution répond à une volonté d'ouvrir d'autre formule d'expression de la construction démocratique.

**Présidente des EEDF**

**Isabelle Dhoyer**

## **Gestion des résolutions et amendements-**

L'amendement a pour ambition d'éliminer des ambiguïtés ou d'apporter un éclaircissement au projet de résolution.

### Le Comité des résolutions

Composition : 3 membres choisis parmi les candidatures adressées par les régions au comité directeur pour le 15 Mai au plus tard.

Pour être candidat.e : être adhérent.e des EEDF pour l'année en cours, âgé.e de 16 ans et plus et motivé.e pour porter cette nouvelle expérimentation (inspirée des conférences mondiales OMMS et AMGE).

### Rôle du Comité des résolutions :

Avant et pendant l'Assemblée Générale, le Comité des résolutions facilite le processus de soumission des projets de résolutions et d'amendements.

- Il aide les régions si besoin pour faire en sorte que les projets d'amendements correspondent aux lignes directrices de la résolution étudiée.
- Il réceptionne, étudie les propositions d'amendement et propose une ou plusieurs versions du texte de résolution étudiée à l'Assemblée Générale pour choix et vote.
- Il présente un rapport à l'Assemblée Générale pour l'informer des travaux qu'il a eu à traiter.

### Méthode de travail :

Le Comité des résolutions se réunit à l'Assemblée Générale. Avant l'Assemblée Générale, il mène ses activités par correspondance électronique et, à chaque fois que possible, par d'autres moyens disponibles selon les besoins dans l'exécution de ses fonctions.

### Généralités :

Seuls les amendements transmis en bonne et due forme, et dans les délais impartis, sont soumis au vote en séance plénière.

Les amendements doivent être proposés et soutenus par au moins 5 régions EEDF pour être retenus et intégrés au processus de traitement des résolutions. A charge à la région porteuse de l'amendement de diffuser sa proposition aux autres régions EEDF afin que celles-ci apportent formellement leur soutien.

## Calendrier avant AG 2018

### Le plus tôt possible :

- Diffusion aux délégués élus pour l'AG 2018 des textes de résolutions et du document « règles et procédures pour l'étude des résolutions »
- appel aux régions via les Responsables régionaux, pour solliciter, recenser les candidatures au Comité des résolutions

### Au plus tard :

#### Pour le 25 mai inclus :

- Adresser les candidatures à [didier.bisson@eedf.asso.fr](mailto:didier.bisson@eedf.asso.fr)

#### Lors de sa séance des 26 et 27 Mai 2018 :

- Le Comité Directeur arrêtera la liste des trois membres appelés à former le Comité des résolutions.

Toute région EEDF désirant soumettre un amendement à un projet de résolution peut le faire à partir **du 15 mai 2018**. Le Responsable Régional envoie au nom de la région, le texte à [didier.bisson@eedf.asso.fr](mailto:didier.bisson@eedf.asso.fr) qui transmettra au Comité des résolutions dès sa constitution (à partir du 28 mai).

Le Comité des résolutions aura usage de l'adresse email : [comite.resolutions@eedf.asso.fr](mailto:comite.resolutions@eedf.asso.fr) pour tous les échanges liés à sa mission.

Le **6 juin 2018 est la date limite** d'envoi des propositions d'amendement au Comité des résolutions ; soit 10 jours avant l'Assemblée Générale.